

Editorial

SOMMAIRE
Spécial colloque du
24 mars 2016
sur les intercommunalités

Actions

- Les résultats de l'enquête d'*Elles aussi*
- Les échos de la table ronde du colloque

Actualités

Chronique de la parité

Femmes célèbres

Benoîte Groult

L'actualité de ce deuxième trimestre 2016 a été marquée par le «Printemps des femmes politiques».

Alors que le harcèlement sexuel impliquant des hommes politiques a été dénoncé déjà depuis de nombreuses années, les femmes politiques victimes de ces comportements « inappropriés » ont enfin osé briser l'omerta. Leurs témoignages ont provoqué une onde de choc et nous saluons leur courage.

Enfin les langues se délient pour dénoncer des agissements machistes inacceptables. Finie la culpabilité, finie la peur de voir leur carrière s'arrêter, finie la pression du parti ; elles se sont libérées d'un joug infernal. C'est un tournant de l'Histoire de notre pays. Si les femmes ne sont encore pas assez nombreuses et les hommes très puissants dans l'organisation de notre système politique, il n'en reste pas moins que leur courage a réveillé des solidarités féminines indispensables à l'évolution des mentalités.

Le partage du pouvoir dans les partis est plus que jamais nécessaire. La démocratie a été mise à mal et les femmes ont un rôle primordial à jouer pour que la parole de chacun.e soit entendue et permette ainsi d'élaborer une démocratie plus aboutie.

Faisant suite au colloque organisé le 24 mars 2016 à Paris, *Elles aussi* publie en juin le rapport de l'enquête nationale sur la place des femmes dans les conseils communautaires. La parité dans les intercommunalités reste encore à conquérir et les progrès observés sont inégalement partagés.

Elles aussi constate que le plafond de verre fonctionne encore à merveille !

L'avenir reste incertain pour les conseillères communautaires. *Elles aussi* alerte sur la régression prévisible de la présence des femmes élues dans les intercommunalités en 2017 après leur recomposition. Le plus souvent les enjeux politiques prennent le pas sur l'exigence de parité. Nous sommes en présence d'un déni de démocratie.

Elles aussi plaide pour que l'intercommunalité forme un espace territorial commun et partagé avec les communes et les citoyens, un espace tant sur le plan économique et social que sur le plan de la démocratie politique.

Les intercommunalités n'ont aucune raison de s'exonérer de l'exigence de parité alors qu'elles deviennent un lieu de pouvoir politique local essentiel au développement des territoires.

Dans la perspective de 2020, la loi doit modifier le mode d'élection des conseiller.ère.s pour faire des intercommunalités des espaces démocratiques et obtenir une réelle parité dans le partage des responsabilités politiques locales.

La parité dans les conseils communautaires, dans les assemblées exécutives et le non cumul de mandats exécutifs sont les trois exigences d'*Elles aussi*.

La démocratie ne saurait être hémiplegique : femmes et hommes ont le devoir de partager le pouvoir au service de l'intérêt général.

Reine Lépinay, co-présidente

Elles aussi
98, rue de l'Université
75007 PARIS
Tel. 01 40 62 65 00
www.ellesaussi.org
ellesaussisecretariat@yahoo.fr



Valérie Pascal et
Catherine Sexton

Synthèse de l'enquête – mars 2016

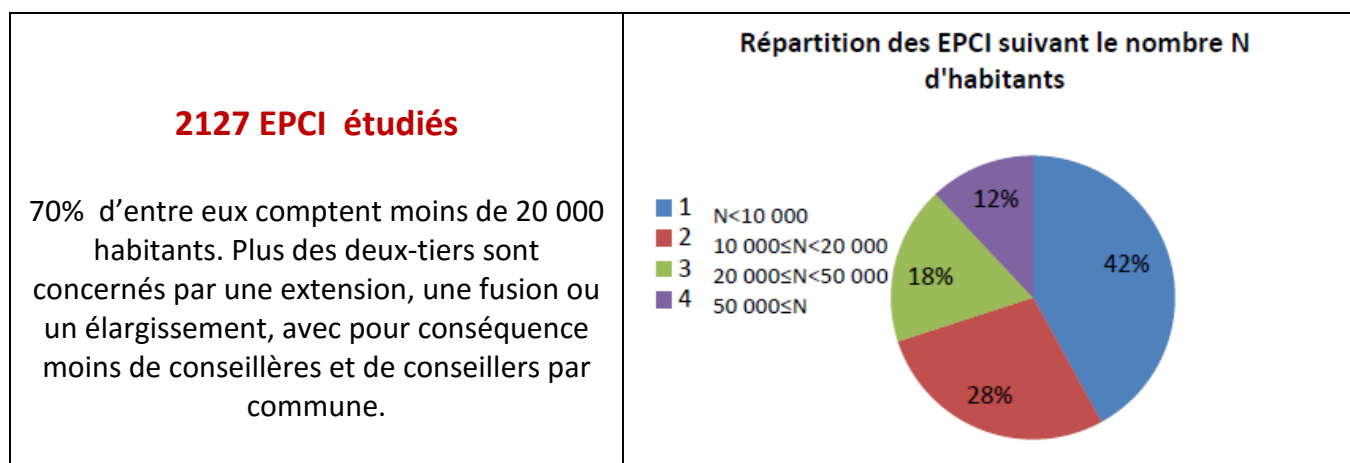
Parité dans les intercommunalités

Des progrès inégalement partagés, un avenir incertain

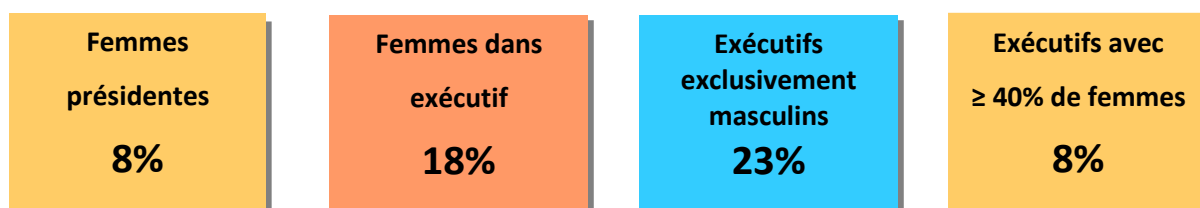
Enquête nationale menée par le réseau Elles aussi en 2015¹

sur la place des femmes dans les conseils communautaires :

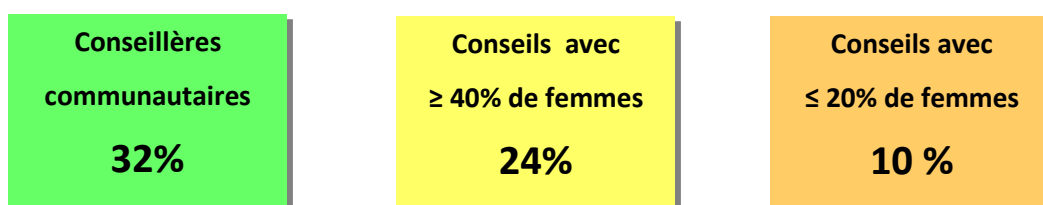
nombre, position, responsabilités des conseillères.



Une gouvernance sans parité



Une progression du nombre de conseillères



Suite de la synthèse : http://www.ellesaussi.org/images/EA_synthese_enquete_EPCI_2015.pdf

Consultez le rapport : http://ellesaussi.org/images/rapport_enquete_EPCI_2015_VE.pdf

* L'étude porte sur les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) de France métropolitaine et des Départements d'Outre-Mer dans le cadre des 23 régions en place en 2015

Perspectives 2020

Nouvelle organisation territoriale et parité dans les intercommunalités

Le 24 mars 2016, **Elles aussi** a organisé un colloque au Sénat pour rendre compte des résultats de l'enquête menée auprès des EPCI en 2015, présenter ses conclusions et ouvrir le débat sur l'avenir dans une table ronde résumée ci-dessous.

Les participant.e.s ont été accueilli.e.s par **Stéphanie Riocreux**, *Sénatrice d'Indre-et-Loire et Présidente de la Communauté de communes « Pays de Bourgueil »*- également lauréate d'un prix de la *Marianne de la parité 2015 dans les EPCI*, en région Centre-Val de Loire. Elle a ouvert le colloque en évoquant son parcours et tout ce que la culture paritaire de la communauté qu'elle préside doit à celles et ceux qui l'ont précédée, et qui « *ont travaillé pour l'avenir de la parité, modestement et fermement* ». Rappelant le faible nombre de femmes sénatrices ou députées, et leurs fonctions dans ces assemblées, et soulignant que la parité n'est acquise que lorsque les contraintes sont fortes, elle est convaincue que le mouvement est irréversible, et que les femmes sont là, pour ensemble « *faire advenir une culture de la parité.... que la parité devienne une évidence* ».

Echos de la table ronde

Suivre le fil de la parité comme indicateur de démocratie dans le vaste mouvement de recomposition territoriale en cours, amène à croiser un ensemble de questions actuellement en discussion. Elles sont au cœur du travail de construction de ce niveau intermédiaire que sera : « une intercommunalité rationalisée et efficace, porteuse de projets structurants pour un bassin de vie ».

L'enquête le montre. L'équilibre de représentation entre femmes et hommes est fonction de la structure territoriale, des modalités d'élection et des pratiques politiques usuelles. Pour en débattre, dans la perspective ouverte par notre étude, nous avons voulu faire dialoguer, pratique de terrain, travail législatif et engagement associatif.

Les intervenantes et intervenant :

Françoise Gatel- *Sénatrice d'Ille et Vilaine et Présidente de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron (ville centre dont elle est maire) - membre de la Délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation.*

Nicolas Portier-*Délégué général de l'Assemblée des Communautés de France et contributeur à une étude récente de l'AdCF sur l'organisation territoriale en Europe.*

Françoise Descamps-Crosnier- *Députée des Yvelines et membre de la Commission des lois de l'Assemblée nationale.*

Françoise Ramond, *Présidente de la Communauté de communes du Val Drouette (Eure et Loir) et maire d'Epernon ; elle fut en son temps Présidente d'Elles aussi.*

Estelle Grelier, *Secrétaire d'État aux collectivités territoriales ; elle a apporté, dans sa conclusion au colloque, des éléments au débat de la table ronde qui ont ici été intégrés dans celle-ci.*



Quelles spécificités françaises, alors que la réduction du nombre de collectivités est à l'agenda quasiment partout en Europe ?

Nicolas Portier résume les tendances fortes en Europe sous-tendues par le pacte de stabilité et la pression du Conseil européen: « *le phénomène un peu partout en Europe est plutôt celui d'un mouvement avec de plus en plus de responsabilités au niveau local dans la mise en œuvre des politiques publiques, mais un pilotage par les normes et les budgets.* » Il souligne partout une tendance à la personnalisation « *afin d'asseoir des leaderships forts et donner un visage à la gouvernance des villes* ».

Si la France fait exception par le très grand nombre de communes, elle se distingue aussi par :

- Un enracinement puissant de la figure du maire dans la vie politique française
- Une intercommunalité à la française, polyvalente et intégrée, levant directement l'impôt, une sorte de fédéralisme local.

L'intercommunalité entre proximité, visibilité et capacité à porter les projets à la bonne échelle

Pour ces femmes élues, l'objectif politique de leurs mandats locaux est adapté à la définition des intercommunalités nouvelles, lieux de projets mais aussi de services à la population (notamment dans le domaine de l'action sociale). L'intercommunalité acquiert de la visibilité à travers ses politiques publiques ; aux maires et conseillers municipaux d'en porter la communication. Elles défendent l'idée d'un espace territorial commun et partagé et elles ont toutes comme souci de maintenir la proximité malgré des périmètres élargis.

Françoise Gatel pense que l'avenir est dans l'intelligence des territoires: « *dans les territoires, il y a des synergies qui s'opèrent entre des élu.e.s, des associations, le monde de l'entreprise, et la gestion publique va y trouver une vraie valeur ajoutée* ».

Pour **Françoise Descamps-Crosnier**, même dans des communautés XXL de plusieurs centaines de milliers d'habitants, maintenir une proximité est possible à condition de volontarisme politique, de réflexion et d'organisation.

Pour **Françoise Ramond** dont la communauté est en discussion avec d'autres pour s'élargir de 12 000 à 60 000 habitants, il faut « *continuer à toujours associer les habitants à l'évolution de leur communauté* ». Elle souligne l'importance de l'incarnation d'une représentation : « *il ne s'agit pas d'aller uniquement vers des structures de gestion sans que l'habitant sache à qui parler quand il y a un problème* », et elle insiste sur la dimension sociale des intercommunalités.

Quel mode d'élection des conseiller.ère.s communautaires ?

Sur le fléchage et l'impact des fusions en cours sur la composition des conseils

Tous pensent avec l'AdCF qu'une façon juste et cohérente avec les lois déjà prises, pour ouvrir davantage aux femmes l'accès à l'intercommunalité serait d'instituer un scrutin par liste dans toutes les communes aux élections municipales.

Tous considèrent que le fléchage, quoique limité aux communes de plus de 1000 habitants, a apporté des progrès en démocratie locale, mais il n'est qu'une étape.

Dans le cadre des fusions en cours, après une progression du nombre de conseillères communautaires, une régression est prévisible car les règles données ont pour effet de multiplier les communes qui n'auront qu'un siège. Dans ce cas les assemblées seront composées de maires et de quelques conseillers issus des villes les plus peuplées et le fléchage perd son sens.

Sur le suffrage universel direct

Françoise Descamps-Crosnier revient sur l'amendement à la loi NOTRe voté par l'Assemblée nationale en première et seconde lecture, qui proposait une élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct, dont les modalités particulières seraient à mettre en place par la loi avant les prochaines échéances. Repoussé par le Sénat,

cet amendement a dû être retiré en commission mixte paritaire. L'argument principal était que l'intercommunalité devenue lieu de pouvoir politique et fiscal, doit aussi être un lieu démocratique sauf à y perdre un jour sa légitimité.

La contradiction est à la tribune : **Françoise Gatel** s'élève contre l'idée de lier la visibilité et la légitimité de l'intercommunalité à un mode d'élection au suffrage universel direct. Elle demande d'en mesurer les conséquences prévisibles : fin de la commune ou encore difficultés de gouvernance accrues dans l'intercommunalité si les électeurs envoient à la commune et à l'intercommunalité des majorités qui s'opposent.

Limitier le cumul des mandats, jusqu'où ?

C'est un débat fondamental peu mis en avant dans l'enquête, et ravivé par les questions de la salle.

A propos de la limitation du cumul dans le temps, **Nicolas Portier** et **Françoise Descamps-Crosnier** mettent en garde sur le fait que dans un mandat local, il faut du temps pour réaliser un projet avec une équipe cohérente.

Nicolas Portier ajoute qu'aujourd'hui le cumul municipal et communautaire est structurellement obligatoire... Partant du principe que la gestion locale passe par des équipes, en contradiction avec le mode de scrutin par panachage aux élections municipales, il fait l'hypothèse d'un scrutin de liste généralisé...

Estelle Grelier note dans sa conclusion que les élus locaux ont une capacité de cumul assez importante, qui est restée permise par l'absence de véritable statut de l'élu.e local.e.

Les femmes dans la gouvernance de l'intercommunalité

Gouvernance paritaire ou équation impossible

Dans le mouvement de régression annoncée, la proportion de présidentes semble difficile à maintenir et la parité dans les exécutifs impossible à revendiquer avec des assemblées sans doute très majoritairement masculines.

Estelle Grelier s'interroge aussi sur l'impact de certains dispositifs de fusion en faisant part d'une observation empirique concernant les communes nouvelles où les femmes perdent leur fauteuil de maire.

Indépendamment du problème des fusions, **Françoise Gatel** s'oppose à toute obligation de parité dans l'exécutif. Tirant la leçon de son expérience personnelle, elle est convaincue que l'efficacité de l'action publique impose un exécutif en phase avec celui des communes composantes, c'est-à-dire un exécutif communautaire où les maires sont présents. Elle entrevoit une évolution de fond possible en augmentant beaucoup plus significativement la présence des femmes par l'extension du scrutin par liste paritaire à toutes les communes. Elle insiste aussi sur le développement de réseaux de solidarité entre femmes élues « *pour essaimer, diffuser dans la société le sentiment qu'il n'y a rien de très naturel à voir des femmes présidentes* ».



Conclusion par Estelle Grelier Secrétaire d'état aux collectivités territoriales

Estelle Grelier conclut le colloque en faisant de l'enquête **d'Elles aussi** une base de réflexion pour celles et ceux qui s'intéressent au fonctionnement de la démocratie locale car l'égalité représentation des femmes et des hommes dans les assemblées élues demeure un point faible de la vie politique française. Elle commente les différents points travaillés et affirme avec conviction qu'il n'est plus possible actuellement de prétendre renforcer la démocratie locale sans faciliter l'engagement des femmes en politique.

Même si beaucoup reste à faire, elle constate que les femmes tirent de mieux en mieux parti de leur capital culturel et réaffirme que la place des femmes est centrale pour réaliser les objectifs de la réforme : « *renforcer la démocratie territoriale, réconcilier les citoyens avec la décision publique, faire en sorte que le territoire se concentre autour des bassins de vie* ».

Anne-Marie Marmier, vice-présidente

N.B. Le réseau **Elles aussi** qui a mené l'enquête, pensé et organisé le colloque, tient à remercier, pour son partenariat précieux, **l'Assemblée des Communautés de France** et pour leur soutien immédiat les Sénatrices **Chantal Jouanno**, Présidente de la Délégation aux droits des femmes, et **Stéphanie Riocreux**, ainsi que le Sénateur du Loiret **Jean-Pierre Sueur**.



La chronique de la parité

Avec la mise en œuvre de la loi NOTRe, deux tiers des Intercommunalités sont en cours de recomposition : fusion, extension ou modification de périmètre. Ces recompositions sont un réel risque de régression pour la place des femmes dans ces instances de décision locales qui ont un pouvoir accru. Cette régression est constatée dans des recompositions qui ont eu lieu en début 2016. D'une part beaucoup de communes élisent ou vont élire un seul conseiller communautaire, le maire, homme à 84%, d'autre part la loi NOTRe a installé un flou sur la parité dans l'article concernant l'élection des conseillers communautaires par les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus, flou qui peut aggraver encore la surreprésentation des hommes.

Nous avons donc décidé d'écrire aux préfets, responsables de la mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, pour les alerter sur cette problématique et leur faire part de notre inquiétude avant la préparation dans les conseils municipaux du scrutin pour l'élection des conseillers communautaires, scrutin qui interviendra avant la fin de l'année 2016.



Benoîte Groult

« Le féminisme n'a jamais tué personne. Le machisme tue tous les jours. »



Décédée le 20 juin à 96 ans, témoin des bouleversements sociaux dans les rapports entre femmes et hommes au cours du XX^e siècle, Benoîte Groult a défendu avec efficacité et humour de nombreuses causes féministes.

Elle fut appelée Benoîte... car à sa naissance ses parents souhaitaient pour premier enfant un fils qui devait être appelé Benoît.

Licenciée en Lettres, enseignante et journaliste, elle écrit d'abord avec sa sœur Flora. En 1975 la publication de son roman "Ainsi soit-elle" la fait entrer dans la lumière. Elle y dénonce les mutilations sexuelles féminines, sans détours, en nommant les choses, dans une France peu préoccupée par cette barbarie.

En 1978, elle fonde un mensuel féministe avec Claude Servan-Schreiber *F Magazine*. Depuis 1982, elle est membre du jury Femina.

De 1984 à 1986, elle préside la Commission pour la féminisation des noms de métiers, et de fonctions, créée par Yvette Roudy, et le 11 mars 1986, est publiée au Journal officiel « la circulaire relative à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres ».

« *Je ne vois pas de différence entre écrivaine et souveraine ou contemporaine* » disait-elle à ceux et aussi celles qui refusaient 'écrivaine' ».

Elle intervient dans le combat pour l'émancipation des femmes, le divorce et l'IVG.

Elle entreprend de réhabiliter Olympe de Gouges. Elle lui consacre un livre "Ainsi soit Olympe de Gouges" et republie en 1986 sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne de 1791.

En 2006, elle publie *La Touche étoile*, petit livre plein d'humour sur l'utilisation d'un ordinateur. Elle y parle aussi de la vieillesse « *qu'on ne peut pas dire* », car ce serait « *chercher à décrire la neige à des gens qui vivent sous les tropiques* ».

Avec « *un goût forcené pour la vie* », elle devint membre du comité d'honneur de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), et, dit-elle « *Réclamant le droit de choisir ma mort comme j'avais réclamé autrefois celui de donner ou non la vie* »,

